

2026 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Table des matières

Préambule	3
ELEMENT DE CONTEXTE ECONOMIQUE	5
1. Le contexte économique et financier au niveau national	5
1. La trajectoire des finances des administrations publiques	6
LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026.....	7
1. Eléments de contexte et orientations générales	7
2. Les principales mesures du PLF 2026 relatives aux collectivités locales	7
LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL.....	9
LE PROJET POLITIQUE.....	10
LES PRIORITES	12
ATTERISSAGE 2025	13
APPROCHE ET ORIENTATIONS 2026.....	14
SECTION DE FONCTIONNEMENT	15
❖ Les dépenses de fonctionnement	15
❖ Les dépenses de personnel	17
❖ Les recettes de fonctionnement	21
SECTION D'INVESTISSEMENT	24
❖ Le programme des dépenses d'investissement	24
❖ Le financement des projets d'investissement.....	25
LA GESTION DE LA DETTE.....	26
Conclusion	30

Préambule

Conformément aux dispositions de la loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992, qui exige la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget, notre équipe municipale présente, comme chaque année, un rapport d'orientations budgétaires.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire.

Il permet d'informer les membres de l'Assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité au regard du contexte national et international, afin qu'ils puissent exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif.

Ce débat d'orientation budgétaire est encadré par la loi à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

« Dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

En application de l'article L.5217-10-4 du CGCT, avec le passage au référentiel M57, les délais de présentation des orientations budgétaires et de transmission du projet de budget aux membres du conseil municipal avant l'examen de celui-ci, ont changé pour les communes :

« La présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédent l'examen du budget et le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le Maire qui est tenu de le communiquer aux membres du Conseil municipal avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget, c'est-à-dire à l'examen du budget primitif ».

Les services de l'Etat précisent toutefois que « ce délai de douze jours n'est pas applicable pour les décisions modificatives, le budget supplémentaire, le compte administratif ou le compte financier unique. Pour ces délibérations budgétaires, les délais de droit commun relatif aux délibérations s'appliquent », conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

La loi NOTRE n° 2015-991, promulguée le 7 août 2015, ainsi que le décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, ont modifié les modalités de présentation, avec des compléments d'informations et des nouvelles formalités pour la transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Doivent figurer, entre autres, dans le Rapport d'orientations budgétaires :

- ✓ Les orientations budgétaires envisagées par la commune qui portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- ✓ La présentation des engagements pluriannuels, les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

- ✓ Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- ✓ Les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, notamment de rémunération, et à la durée effective du travail au titre de l'exercice en cours, ou du dernier exercice connu, ainsi que pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 du 18 décembre 2023 n° 2023-1195 a ajouté une nouvelle information : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Ainsi, dans le cadre du Débat d'orientation budgétaire, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

Dans un souci constant de transparence, et dans le but de permettre aux Ulissiens et Ulissiens de disposer d'informations financières claires et détaillées, ce rapport fera l'objet d'une mise en ligne sur le site internet de la Ville. En effet, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce document sera accessible à toutes et tous afin de garantir une pleine information des citoyens sur la gestion des finances publiques locales.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE



Elément de contexte économique

1. Le contexte économique et financier au niveau national

Le contexte international reste complexe : les conflits en Ukraine et au Proche-Orient pourraient encore impacter les approvisionnements énergétiques en pétrole et en gaz.

D'autre part, les politiques commerciales des Etats-Unis et de la Chine pourraient peser sur la croissance du PIB français en 2025 et 2026. L'effet de la hausse des droits de douane américains serait plus modéré en France, traduisant une plus faible exposition au commerce avec les Etats-Unis que le reste de la zone Euro. Selon la projection de la Banque de France en juillet 2025, les conséquences sur l'inflation seraient faibles en France, sous réserve de la position européenne sur la politique commerciale.

La croissance quant à elle indique en 2025 un ralentissement de +0,7%, révisée en baisse de 0,1% en lien avec les politiques commerciales exposées ci-dessus. L'estimation de croissance pour 2026 serait améliorée à +1% et à +1,2% en 2027.

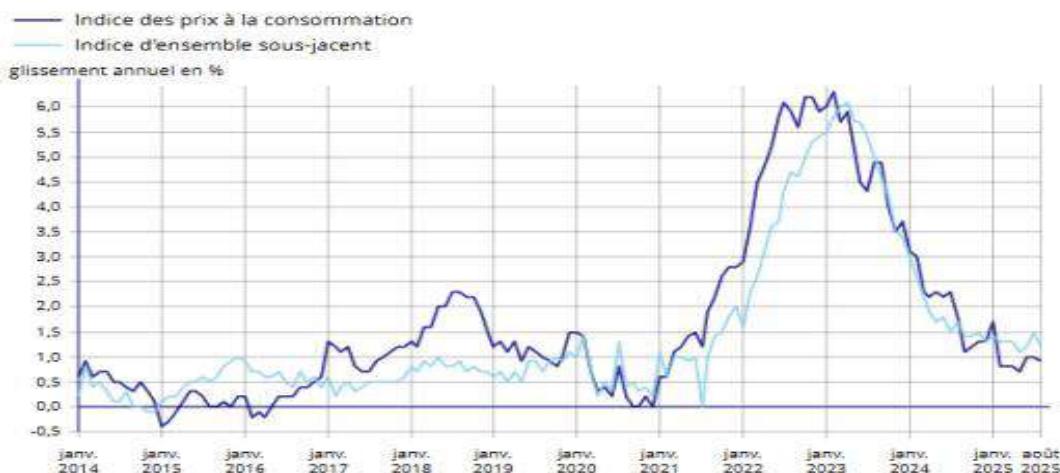
L'inflation se normaliserait en 2025 à 1%, inférieure aux prévisions de la loi de finances initiale, après une hausse de +5,7% en 2023 et de + 2,3% en 2024. Cette faible inflation s'explique par une contribution négative de l'inflation énergétique et par la baisse des cours du pétrole début 2025. En revanche, les produits alimentaires seraient affectés par les négociations commerciales qui se répercutent sur les prix finaux. On observe également une augmentation des coûts des services, présentant une certaine inertie malgré le ralentissement des salaires. Pour 2026, la prévision d'inflation est elle estimée à + 1,6%.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1 0,0	0,7 0,1	0,9 - 0,1	1,1 - 0,1
IPCH	2,3 0,0	1,0 0,0	1,3 - 0,1	1,8 0,0
IPCH hors énergie et alimentation	2,3 0,0	1,7 - 0,2	1,6 - 0,1	1,6 0,0
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,4 0,0	7,5 - 0,1	7,6 - 0,1	7,4 0,0

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2025, fondée sur les comptes trimestriels du 30 avril 2025, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 29 août 2025 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 15 août 2025.

Indice des prix à la consommation



Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee.

La progression des salaires de +0,5% hors fonction publique et le ralentissement de l'inflation devrait soutenir le pouvoir d'achat des ménages et avoir un effet moteur sur leur consommation (+0,73%), en dépit d'une augmentation du chômage. Toutefois, les ménages ont plus tendance à épargner, signe d'une confiance moins forte dans le contexte économique actuel de la France. Ce même contexte incertain freine l'investissement, tant des ménages que des entreprises. Les tensions commerciales rendraient l'investissement atone en 2025, avant une reprise escomptée en 2026 grâce à de meilleures conditions de financement.

En effet, en réponse à la normalisation de l'inflation, les banques centrales poursuivent leur politique monétaire pour abaisser les taux directeurs depuis le second semestre 2024.

1. La trajectoire des finances des administrations publiques

Initialement prévu à 5,2% en Loi de Finances 2025, le déficit public se dégraderait à 5,4% en 2025. Cette dégradation s'explique, d'une part, par le renchérissement du coût des services et de la charge d'intérêts et, d'autre part, par des recettes fiscales moins dynamiques qu'attendu. En 2025, la dépense publique hors crédits d'impôts devrait encore augmenter par rapport à 2024, à plus de 56%.

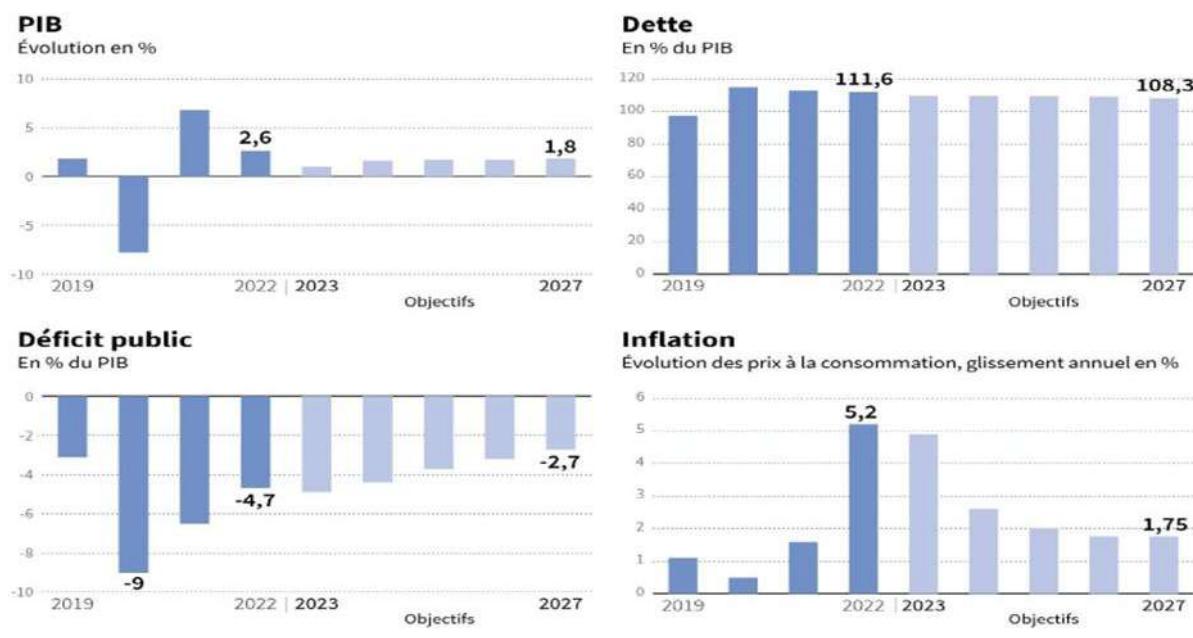
En cause, le niveau d'endettement de la France qui ne cesse de progresser, pour atteindre 3 346 milliards d'euros début 2025, ce qui fait de la France le 3ème pays européen le plus endetté derrière la Grèce et l'Italie.

La charge des intérêts d'emprunt devrait atteindre 66 milliards d'euros en 2025, volume qui a doublé en 7 ans, en raison de taux de financement qui augmentent constamment depuis 2021. La charge de la dette pourrait ainsi devenir le 1^{er} poste de dépense de l'Etat, devant l'Education et la Défense.

Le ratio d'endettement augmenterait logiquement à 116,2% du PIB, pour atteindre 120% en 2027, bien au-dessus de la zone euro dans son ensemble (90%).

La trajectoire des Plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2026 escompte un déficit public de 5,4% en 2025, soit 57% du PIB. L'objectif affiché du gouvernement est de réduire le déficit en 2025 à 4,6 % en 2026, pour revenir sous le seuil de 3% en 2029, objectif inchangé par rapport à la loi de finances pour 2025.

France : les prévisions du gouvernement



Le projet de loi de finances 2026

1. Eléments de contexte et orientations générales

À l'instar de l'année 2025, le processus d'adoption de la loi de finances 2026 est marqué par un contexte politique inédit, porteur d'incertitudes pour l'ensemble des acteurs économiques.

Le calendrier habituel d'élaboration du budget est fortement perturbé en raison de l'instabilité politique chronique.

Les orientations budgétaires 2026 sont établies dans un contexte incertain. La rédaction de ce rapport s'est terminée alors qu'un nouveau Premier Ministre venait d'être nommé et qu'il lui reviendra d'arbitrer les grandes lignes du budget de la Nation. Dans ce contexte, les contours du PLF 2026 restent particulièrement flous et peu certains ne permettant pas à la commune de se projeter sereinement sur ses propres orientations budgétaires.

Pour autant, consciente de l'état des finances nationales tant sur le plan du déficit que de la dette, la Ville fait le choix d'intégrer dans son projet de budget pour 2026, l'ensemble des différentes mesures lui permettant de faire face à des données inconnues à ce jour tout en respectant le principe de transparence et de prudence.

Cette contribution repose sur les grandes lignes du projet de loi de finances pour 2026 qui ont été présentées mi-juillet par le précédent Premier ministre. Celui-ci prévoyait un "effort" très conséquent de 43,8 milliards en 2026, dont 5,3 milliards à la charge des collectivités locales (2,2 milliards en 2025). Si l'on ajoute à cet effort les gels, les écrêtements et les pertes de recettes fiscales, l'impact pour les collectivités apparaît bien supérieur aux seuls chiffres affichés.

Ce projet actuel présente, pour les collectivités, notamment une reconduction du DILICO (dispositif de lissage conjoncture des recettes), amplifié par rapport à celui de la Loi de finances 2025, un nouvel «écrêtement» de la dynamique de la TVA, déjà mise à mal par un gel en 2025, une baisse de certaines dotations d'investissement (hors DETR et DPV).

2. Les principales mesures annoncées du PLF 2026 relatives aux collectivités locales

- ❖ **Une mise à contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics**

Le Projet de Loi de Finances prévoit dans ses différents articles une contribution des collectivités au redressement des comptes publics, à hauteur de 5,3 Md€ dont les mesures sont les suivantes :

- **2 Md€** au titre de la reconduction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO), dans la limite de 2% de leurs recettes de fonctionnement. Les modalités de répartition de ce fonds institué en 2025 seront probablement modifiées,

- **1,2 Md€** au titre de la réduction des allocations compensant la réduction de 50% des bases industrielles, mise en place dans le cadre du plan de relance et de soutien à l'économie en 2021,

- **0,7 Md€** au titre du gel de la part dynamique de TVA compensant la suppression de la Taxe d'Habitation et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. Cette fraction aurait dû augmenter de 2,72 suivant la croissance nationale de la TVA,

- **0,5 Md€** au titre de la minoration des variables d'ajustement, pour contraindre la Dotation Globale de Fonctionnement, notamment sur le Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle,

- **0,2 Md€** au titre de la réduction des subventions d'investissement, à l'exception de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et de la Dotation Politique de la Ville, arguant de la fin du mandat communal et intercommunal en 2026,

- **0,7 Md€** au titre du différé d'un an du versement du FCTVA pour les intercommunalités, 2026 constituant une année blanche.

S'y ajoute la deuxième augmentation de 3 points de la cotisation employeur CNRACL, portant le taux de 34,65 % à 37,65% pour 2026. Cette hausse se poursuivra en 2027 et 2028 dans les mêmes proportions. Cette mesure représenterait une charge supplémentaire des collectivités de 1,4Md€.

❖ Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

Les Plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2026 prévoient de reconduire la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes et des départements, à périmètre constant, à hauteur de 27,4 Md€.

Pour garantir cette enveloppe, c'est principalement la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) qui servirait de variable d'ajustement au sein de l'enveloppe normée, avec un écrêtement légèrement supérieur.

Il est également prévu de rétablir la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au profit des régions, en remplacement de la fraction de TVA qui leur avait été attribuée.

❖ Une revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation modérée

La Loi de Finances 2017 avait prévu une revalorisation des valeurs locatives calculée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre de l'année N-1 et le mois de novembre N-2. C'est ainsi qu'en 2025, les valeurs locatives ont été revalorisées de + 1,7%.

Pour 2026, l'indice de variation ne sera connu qu'en décembre 2025. Considérant l'inflation observée sur les derniers mois, une variation prudente de +1% sera retenue dans les orientations budgétaires pour 2026.

Compte tenu du contexte politique national, les hypothèses retenues dans les orientations budgétaires seront susceptibles d'évolution au budget primitif 2026.



LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL

Membre de l'ex CAPS, la ville des Ulis a intégré, au 1er janvier 2016, la Communauté d'agglomération Paris Saclay (CPS). Elle regroupe 27 communes mixant espaces ruraux et pôles urbains aux enjeux nationaux et territoriaux. Son but est de partager et de co-construire une ambition commune, compte tenu de ses enjeux et des actions à mettre en œuvre. Pour ce faire, la CPS est dotée de compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives (exemple : compétences assainissement et voirie transférées).

Ces compétences s'articulent autour du développement économique et de l'emploi, de l'aménagement du territoire, de la gestion du transport et des mobilités et, en ce qui nous concerne de « politique de la ville ». Il convient également de distinguer, en termes de missions, la gestion de certains espaces publics, la gestion de certains équipements sociaux - culturels et sportifs, ainsi que l'ensemble des actions sociales d'intérêt territorial. Par ailleurs, la ville participe à la gestion de certaines compétences réalisées sur le territoire communal, en lien avec ses partenaires publics. Il convient notamment de citer le SICOVY, dans le cadre de la gestion de la coulée verte.

S'agissant des relations financières avec la CPS, la Ville met tout en œuvre afin de préserver les intérêts territoriaux lors des instances communautaires. Le pacte financier et fiscal élaboré par la CPS et ses communes membres pose le cadre de cette collaboration. En effet, ce pacte consiste à définir et à formaliser les liens financiers, fiscaux et donc budgétaires entre les communes et la CPS, qui sont engagés réciproquement. Il précise les moyens du projet de territoire jusqu'en 2027.



LE PROJET POLITIQUE



LE PROJET POLITIQUE

GRANDIR ENSEMBLE – BÂTIR L'AVENIR

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 s'inscrit dans un moment décisif pour nos communes. Après plusieurs années de contraintes financières accrues, les collectivités locales sont confrontées à une période d'incertitude sans précédent.

En 2025, le **Projet de Loi de Finances** (PLF) annonçait une **ponction de 5 milliards d'euros** sur les budgets locaux pour participer à l'effort national de redressement des comptes publics. Au terme des débats parlementaires, le **PLF adopté** a ramené cet effort à **environ 2,2 milliards d'euros**. Cependant ce chiffre ne reflète qu'une partie des mesures réelles. En intégrant les **gels, écrêtements et pertes de recettes fiscales**, l'**impact global pour les collectivités s'avère bien supérieur**.

Alors que le Gouvernement est pris dans les difficultés de l'élaboration de son budget 2026, la dette de l'État poursuit sa progression, atteignant 3 345,4 milliards d'euros au 31 mars 2025, soit près de 114 % du PIB.

Face au décalage entre l'incertitude d'un Gouvernement (de son calendrier budgétaire et la menace de nouvelles coupes dans les dotations) et la responsabilité locale, notre commune comme toutes les autres respecte une obligation stricte : voter un budget à l'équilibre. Ce principe fondamental garantit la fiabilité de notre gestion financière, mais il nous constraint à nous adapter.

Ce cadre rend d'autant plus essentielle une gestion sereine, intelligente et résolument tournée vers l'avenir.

Malgré ce contexte exigeant, la volonté reste intacte. Notre collectivité poursuit sa mission essentielle : offrir à chaque Ulissienne, à chaque Ulissien, un service public local fort, accessible, adapté. Un service public qui accompagne les enfants, les familles, les jeunes, les seniors, l'éducation populaire, la culture, le sport, l'apprentissage, la citoyenneté ou la vie associative – autant de leviers pour que notre ville continue de s'épanouir.

En 2026, la Ville des Ulis poursuit avec constance la transformation de son territoire et le renforcement de ses politiques publiques. Fidèle à une démarche à la fois responsable et ambitieuse, la municipalité inscrit son action dans une perspective durable, sociale et écologique.

Les investissements engagés dans la rénovation des groupes scolaires, la végétalisation des espaces publics ou la requalification progressive des dalles, participent d'un même objectif : améliorer le cadre de vie des Ulissiens, son accessibilité et son caractère, tout en poursuivant la lutte contre la dette grise (la dégradation du bâti et des équipements municipaux), résultant des particularités du développement urbain de la Ville. Ces projets structurants contribuent à construire une ville plus agréable, plus résiliente et plus juste.

Comme évoqué plus haut, l'exigence de responsabilité financière s'accompagne d'un engagement constant pour des services publics de qualité. L'éducation, la culture, le sport, la vie associative ou les actions sociales demeurent au cœur des priorités, car ils constituent le socle d'une ville vivante dans le but d'offrir à chaque enfant, chaque jeune et chaque habitant les conditions d'un épanouissement complet et collectif. Les services publics ne sont pas de simples infrastructures : ils sont des leviers d'émancipation, de lien social et de cohésion.

Aux Ulis, la bonne tenue du budget et de son devenir est notre force, un outil au service d'un projet collectif : faire de chaque euro investi un pas de plus vers une ville durable, équilibrée et tournée vers l'avenir.

Elle s'appuie sur une implication constante des habitants, des associations, des entreprises et acteurs publics et de tous ceux qui constituent le socle d'une politique locale cohérente. Nos orientations budgétaires reposent sur une vision sereine de nos dépenses, particulièrement en fonctionnement, et du maintien du **dynamisme des recettes fiscales locales**. Grâce à ces efforts conjoints, la collectivité aborde l'exercice 2026 dans une **situation financière stable, au regard du contexte que nous subissons**.

Cette gestion exigeante des finances communales permet de préserver des marges de manœuvre qui assurent la qualité et la continuité des services publics locaux. Ces marges donnent à la Municipalité l'opportunité de poursuivre un programme d'investissement ambitieux, répondant aux besoins des Ulissiennes et Ulissiens, tout en garantissant la stabilité des taux d'imposition (aucune augmentation dans ce mandat sur la taxe foncière) et la maîtrise du niveau d'endettement.

Si la dette financière reste maîtrisée, la « **dette grise** » demeure un enjeu stratégique pour la ville. Les investissements réalisés ces dernières années, conjugués aux orientations du **budget 2026**, permettent de **renforcer durablement le patrimoine municipal**, d'améliorer la qualité des espaces publics et de soutenir le bien-être des habitants, en préparant la ville à relever les défis à venir.

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 s'inscrit dans une logique de continuité et de consolidation des priorités définies au cours de ce mandat. Il prépare également l'avenir : en laissant des marges de manœuvre qui garantissent que chacun, quels que soient son âge ou ses moyens, pourra continuer à bénéficier d'un environnement stimulant, sûr et propice à la croissance personnelle et collective.



LES PRIORITÉS

LES PRIORITES

La commune des Ulis se trouve depuis toujours en situation de bonne santé financière. Fruit d'une tradition appliquée par l'ensemble des équipes municipales qui se sont succédées depuis 1977, cette stratégie financière nous permet d'assurer un haut niveau de prestations publiques et d'entretenir les nombreux équipements que compte le territoire communal. Notre équipe perpétue ces bonnes pratiques et, depuis la rentrée scolaire, élus et services élaborent ensemble le budget de l'année 2026, le dernier du mandat.

La situation financière est saine, avec des taux d'épargne satisfaisants, un autofinancement dégagé qui couvre le capital de la dette et une solvabilité toujours excellente, avec une capacité de désendettement d'un peu plus de 2 ans, bien loin du seuil d'alerte fixé à 10 ans.

Ces fondamentaux solides sont la conséquence du respect de notre stratégie, permettant à la collectivité de contenir les divers chocs rencontrés. C'est le résultat d'un effort constant pour maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement, marquées par une forte poussée inflationniste post COVID.

Le projet de budget 2026 finalisera la mise en œuvre de nos politiques publiques. Compte tenu des élections de mars prochain, le budget 2026 sera un budget de reconduction, sans nouvelle mesure majeure, pour ne pas obérer le prochain mandat.

Ce budget permettra ainsi le fonctionnement normal de l'action publique en respectant les engagements, contrats passés, et les programmes d'investissement en cours. Il incarne l'avancement des projets déjà engagés, et respecte notre stratégie financière, pour cette dernière année du mandat. Il intègre toujours les conséquences de l'inflation sur nos finances, dans un contexte de ressources très contraint, aggravé par les baisses de dotations et éventuelles ponctions de recettes de l'État. Il verra aussi se poursuivre le fort niveau d'investissement prévu, avec un programme ambitieux inscrivant des projets phares.

En effet, malgré les contraintes auxquelles les collectivités doivent faire face, le budget de la ville fait preuve de résilience et permet la poursuite des investissements avec notamment la réalisation d'un plan important de rénovation des écoles, la poursuite des travaux de rénovations des équipements municipaux et, plus globalement, l'amélioration du cadre de vie et l'adaptation aux enjeux environnementaux.

La poursuite d'efforts d'optimisation restera encore nécessaire en 2026, pour garantir la soutenabilité financière de la collectivité, dans le contexte de contribution au redressement du déficit national. La démarche performance sera donc poursuivie pour appuyer ces efforts, dégager des mesures indispensables et pérennes pour garantir la solvabilité de la commune, maintenir le niveau du service rendu à la population et garantir le plan de financement du projet politique.

Ainsi sur 2026, la Ville poursuit sa dynamique autour de 4 grandes ambitions dont il convient de rappeler les axes forts et les objectifs, à savoir :

- ❖ Favoriser et poursuivre les actions menées dans le cadre du Bien Grandir,
- ❖ Construire une ville résiliente, sociale et solidaire, en intégrant la dimension écologique,
- ❖ Garantir un cadre de vie agréable aux Ulissiennes et Ulissiens,
- ❖ Encourager la participation citoyenne et la démocratie locale.



L'ATTERISSAGE 2025

ATTERISSAGE 2025

Afin de déterminer la situation financière de la Ville, la mise en perspective des premières tendances observées sur les résultats prévisionnels du compte financier unique 2025 (CFU), avec les comptes administratifs précédents doit être analysée.

Pour 2025, la section de fonctionnement présenterait un résultat excédentaire estimé entre 3,2 M€ et 3,4 M€. Sachant que l'exercice budgétaire ne sera pas clôturé avant janvier 2026 et que les résultats du CFU 2025 pourront donc être légèrement différents de ceux annoncés dans ce document.

Le niveau de résultat de 2025 sera sensiblement meilleur que celui de 2024, avec une épargne brute qui elle évolue de manière positive. Il témoigne d'une résilience notable, soutenue en partie par les excédents des exercices précédents.

Ce budget a été réalisé avec des choix courageux en faveur des Ulissiennes et des Ulissiens, notamment sans procéder, comme cela a été fait avant le début de la présente mandature, à l'augmentation de la fiscalité des ménages, mais également sans contracter d'emprunt pour le financement des équipements, le tout en maintenant une haute qualité de service public.

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes de fonctionnement évolueraient respectivement de + 0,16% et 0,58% pour l'exercice 2026. Aussi, l'épargne brute dégagée permettra de couvrir le remboursement du capital de la dette, tout en permettant de financer une partie notable de la section d'investissement.

En ce qui concerne la section d'investissement, le budget est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 12,6 M€. Il reste stable en comparaison à l'exercice N-1 et poursuit la dynamique émanant de la volonté de réduire la « dette grise », d'améliorer le cadre de vie des Ulissiennes et Ulissiens, d'entretenir le patrimoine communal, et de répondre aux besoins de la population notamment en valorisant certains projets tels que l agrandissement des groupes scolaires ou la rénovation des toitures dans les écoles et de la piscine municipale.

EQUILIBRES FINANCIERS	2024	2025	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	48 675,5	49 233,6	1,15 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	48 664,2	49 213,6	1,13 %
dont fiscalité directe locale (R731)	15 998,0	16 317,0	1,99 %
dont dotations & participations (R74)	8 266,1	7 929,2	-4,08 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	45 719,0	45 881,5	0,36 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	45 377,6	45 500,9	0,27 %
dont dépenses de personnel (D012)	29 866,7	29 900,0	0,11 %
ÉPARGNE DE GESTION	3 286,6	3 712,7	12,97 %
Frais financiers	335,8	325,0	-3,21 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	5,7	-35,6	-723,38 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	2 956,5	3 352,1	13,38 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	2 956,5	3 352,1	13,38 %
Amortissement du capital de la dette	1 493,2	1 273,9	-14,69 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	1 463,3	2 078,2	42,02 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	1 463,3	2 078,2	42,02 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	11 273,4	11 396,6	1,09 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	3 310,1	2 818,3	-14,86 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	6 500,0	6 500,0	0,00 %
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	0,0	0,0	-
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	0,0	0,0	-
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	12 485,5	10 996,3	-11,93 %



L'APPROCHE ET LES ORIENTATIONS

APPROCHE ET ORIENTATIONS 2026

L'élaboration budgétaire 2026, dernier exercice de cette mandature, s'inscrit dans un contexte économique constraint auquel s'ajoutent de multiples incertitudes mentionnées précédemment. La Municipalité a dû préparer ce budget en réalisant des choix stratégiques, en fixant des priorités tout en restant fidèle à ses engagements initiaux et sans précipiter l'avenir.

La préparation budgétaire a été conçue sur la base d'une appréciation juste des besoins afin de mener à bien l'ensemble des projets attendus par les Ulissiennes et Ulissiens.

Cette année, la collectivité a dû réaliser des arbitrages et prendre des mesures d'économies pour accompagner son projet municipal et anticiper les contraintes financières qui pèsent sur elle. En effet, la maîtrise des dépenses reste le principal levier pour préserver les marges de manœuvre de la collectivité. La recherche accrue de sources de financement complétera cette démarche.

La réévaluation continue des politiques publiques permettra également de mieux intégrer les projets à forts enjeux, relatifs au bien grandir, à la participation citoyenne, à la transition écologique, et à l'amélioration du cadre de vie.

Malgré la situation économique que les collectivités locales traversent, il a été demandé aux services de continuer à poursuivre leurs efforts en termes d'optimisation. La méthode de construction du budget 2026 a été établie sur les piliers suivants :

- Reconducttion des dépenses de fonctionnement à budget constant comme l'année précédente tout en maintenant la qualité de services,
- Maîtrise de la masse salariale malgré les diverses annonces gouvernementales incluant notamment la hausse de 3 points des cotisations CNRACL pour la deuxième année consécutive,
- Stabilisation de la fiscalité jusqu'à la fin du mandat,
- Optimisation du résultat 2025 pour couvrir les dépenses nouvelles,
- Le recours à l'autofinancement de la section de fonctionnement pour financer en partie les investissements et maintenir l'effort d'équipement,
- Recherche systématique de subvention et plus largement de financements externes et co-financements, pour l'ensemble des projets.

Enfin, pour faire face à l'ensemble des mesures contraignantes du PLF 2026 et notamment l'inconnue à ce jour relative à la participation des collectivités à la réduction du déficit de l'Etat, il devient primordial d'anticiper les dispositifs auxquels la commune pourrait être concernée et impactée.

Un travail nécessaire d'optimisation sera effectué en section de fonctionnement afin de maintenir un niveau d'épargne satisfaisant. L'ampleur des efforts à fournir sera déterminée en fonction du volume des investissements prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement et des mesures financières décidées par le gouvernement pour équilibrer les comptes publics.



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

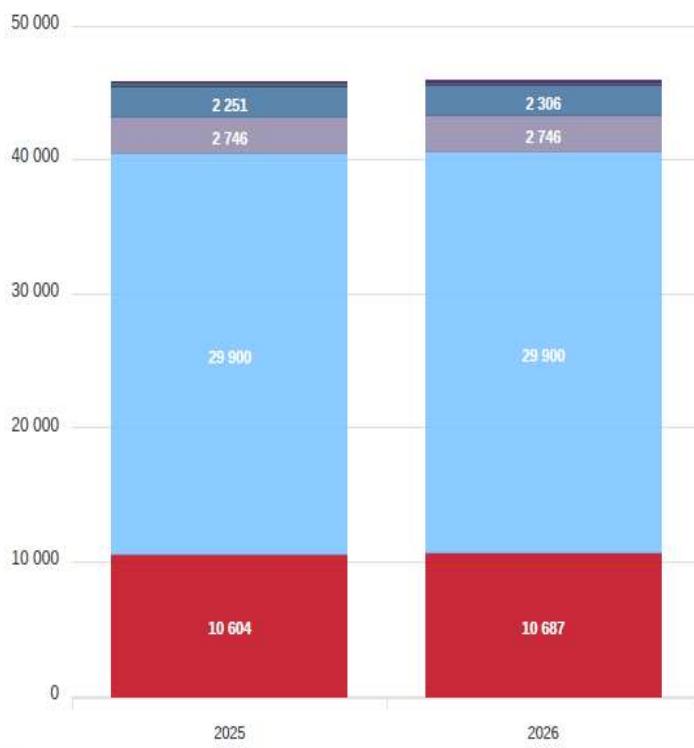
❖ Les dépenses de fonctionnement

L'objectif pour l'exercice 2026 est de poursuivre les efforts de bonne gestion des finances de la ville. Les dépenses de gestion courante connaîtront une évolution contenue, mais prennent nécessairement en compte certaines dépenses obligatoires dans un contexte économique compliqué.

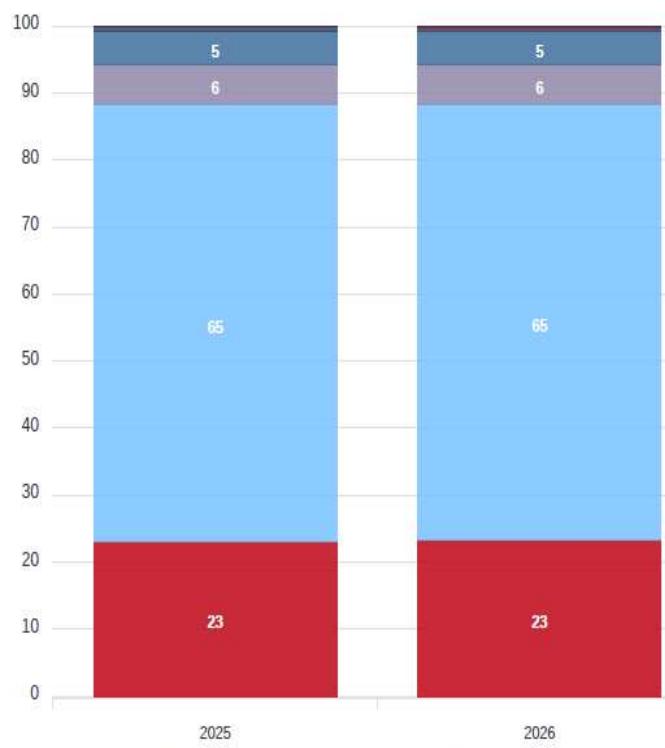
De BP à BP, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement se décompose comme suit :

Dépenses réelles de fonctionnement	2025	2026	% an
Charges à caractère général (D011)	10 604,5 k€	10 686,6 k€	0,77 %
Charges de personnel (D012)	29 900,0 k€	29 900,0 k€	0,00 %
Atténuations de produits (D014)	2 745,8 k€	2 745,8 k€	0,00 %
Autres charges de gestion courante (D65)	2 250,7 k€	2 306,5 k€	2,48 %
Charges financières (D66)	325,0 k€	232,7 k€	-28,40 %
Charges exceptionnelles (D67)	15,6 k€	13,1 k€	-16,45 %
Dotations aux amortissements et provisions (D68)	40,0 k€	70,0 k€	75,00 %
Autres dépenses de fonctionnement	0,0 k€	0,0 k€	-
Dépenses réelles de fonctionnement	45 881,5 k€	45 954,6 k€	0,16 %

■ Dépenses réelles de fonctionnement en k€



■ Dépenses réelles de fonctionnement en base 100



On constate que les dépenses réelles de fonctionnement 2026 évoluent de 0,16 % en comparaison à l'exercice 2025, représentant ainsi une augmentation d'un peu plus de 73 000 €.

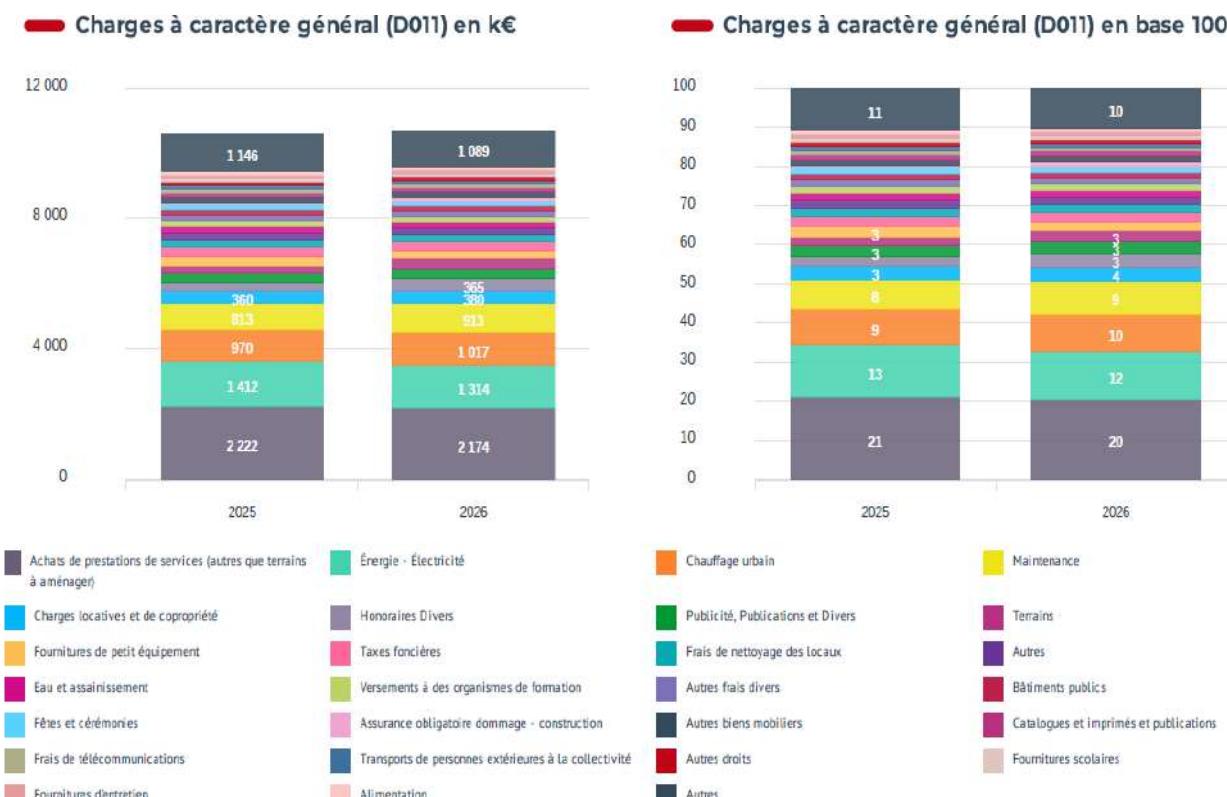
Malgré des ajustements budgétaires réalisés sur certains postes et les différents arbitrages opérés dans le cadre de l'élaboration du budget, on remarque que les charges à caractère général pour 2026 augmentent légèrement de 0,77%.

Cette petite hausse des charges à caractère général par rapport au BP 2025 se justifie par :

- ✓ Le coût de la maintenance préventive forfaitaire ainsi que la maintenance curative relative aux réseaux secondaires de chauffage et de divers équipements (stores, alarmes incendie, intrusion et PPMS...), en raison de la vétusté des bâtiments, affiche une augmentation assez significative en 2026, soit une hausse de + 170 000 € pour ce poste de dépense.
 - ✓ La prestation du marché des assurances concernant le lot des « dommages aux biens » qui suite à l'offre émise par le seul candidat en vue de garantir l'assurabilité de l'ensemble du patrimoine de la commune, s'élève à 194 000 € soit + 140 000 € en comparaison au précédent marché d'assurances et ce malgré un travail par la ville de son assurabilité.
 - ✓ L'intégration de nouvelles dépenses estimées à + 60 000 € intégrant principalement l'entretien des cours végétalisées et des travaux complémentaires relatifs à la sécurité du Bois Persan.

Il convient de préciser que le poste relatif aux fluides sera en légère baisse en comparaison à 2025 et permettra de compenser l'augmentation des dépenses mentionnées ci-dessus. Cependant un suivi encore plus minutieux sera mis en place une fois que les informations liées à l'évolution du seuil du prix fixé par MWh seront connues début 2026 afin d'ajuster la prévision des crédits budgétaires si cela s'avère nécessaire.

En ce qui concerne la masse salariale et pour répondre à l'objectif de maîtrise de ce poste, les frais de personnel ont fait l'objet d'une inscription identique à 2025 intégrant ainsi la hausse du taux de cotisation CNRACL de 3 points, le glissement vieillesse technicité (GVT) et l'ensemble des évolutions salariales nationales (Smic...).



Aussi, en ce qui concerne les charges financières, elles affichent une baisse importante de 28,40% en 2026 représentant une économie de 93 000 €. Il convient de préciser que la commune à de nouveau réalisé, à la fin du premier semestre 2025, un audit de réaménagement de sa dette notamment pour les emprunts à taux variables. Cette analyse a aussi démontré qu'au moment de cette demande de réaménagement, il n'était pas opportun pour la commune d'effectuer un passage à taux fixe pour les prêts souscrits sur l'index de l'Euribor 3M conformément aux marchés financiers.

Quant aux mécanismes de péréquation, les atténuations de charges affichent un budget global de 2 745,8 K€ émanant principalement du fonds national de garantie individuelle de ressources, plus communément appelé FNGIR, créé pour gommer les disparités provoquées par le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale (CET) avec une estimation pour 2026 à 2 733 K€.

Enfin, en ce qui concerne les subventions versées, afin d'accompagner et de soutenir le tissu associatif de la ville, l'enveloppe dédiée aux subventions est légèrement revue à la hausse l'année 2026 (+17000 €).

Il est à souligner que, grâce aux efforts de tous les services communaux, ces charges sont maitrisées malgré un contexte économique et social complexe.

❖ Les dépenses de personnel

1. La structure des effectifs et l'évolution des dépenses de personnel en 2025

Au 1^{er} novembre 2025, la collectivité dispose de 675 postes permanents correspondant à 671,8 équivalents temps plein (ETP), dont 26 postes d'assistant(e)s maternel(le)s.

Les emplois permanents représentent toujours plus de 90% des dépenses du chapitre 012.

Cette année a encore été marquée par des difficultés de recrutement sur des postes nécessitant une expérience et/ou expertise technique pointue ainsi que sur des métiers en tension (Policiers municipaux, métiers du bâtiment, auxiliaires de puériculture...), entraînant une moyenne d'environ 18 postes vacants par mois.

Pour compenser ces absences, le recours aux heures supplémentaires a été plus important que prévu, avec un coût total de 258 253 €.

Par ailleurs, l'usure professionnelle sur les métiers physiques font que les aménagements de postes sont de plus en plus nombreux et complexes, ne permettant pas la réalisation de toutes les tâches inhérentes à un poste de travail, ainsi qu'une hausse du nombre de jours d'arrêts, ont eu un impact important sur le besoin de recrutement temporaire.

L'augmentation des inaptitudes ou restrictions physiques au poste de travail, notamment sur les postes techniques (ATSEM, restauration et même administratifs), rendent nécessaires le recours à des renforts ponctuels.

Le coût de ces remplacements ou renforts ponctuels s'élève à environ 198 403 € au 1^{er} novembre 2025, représentant environ 1 % de la masse salariale.

Par ailleurs, la moyenne d'âge des agents est de 46 ans, 71 % des agents permanents ont plus de 40 ans dont 61 % ont plus de 50 ans, ce qui accentue les enjeux liés à la gestion des carrières et à la prévention des risques professionnels.

Ce phénomène risque de s'amplifier, malgré le travail déjà mené sur l'anticipation des usures professionnelles et l'accompagnement à la réorientation professionnelle.

S'agissant des dispositifs d'insertions/apprentissage/stagiaires écoles :

- 5 apprentis ont été recrutés en 2025 (actuellement 4 en poste). Malgré la volonté de la collectivité de poursuivre ses efforts en matière d'insertion professionnelle, le partenaire financeur des formations (CNFPT) n'a accepté que 2 financements d'apprentissage sur 9 demandes formulées.
- 3 personnes bénéficiaient de Contrat Unique d'Insertion (CAE-PEC) : ces contrats ne sont plus d'actualité suite à l'arrêt du dispositif par l'Etat.

De ce fait, le budget prévisionnel pour ces dispositifs n'a été consommé qu'à hauteur de 40 %, soit une dépense d'environ 83 857 € (pour un budget voté en 2025 de 211 558 €).

Concernant les emplois saisonniers, 80 jeunes ont été recrutés sur la saison estivale dont 40 dans les centres de loisirs pour une dépense de 209 944 €.

Enfin, La ville met à disposition plusieurs agents auprès d'autres structures. Conformément à la convention établie avec la communauté d'agglomération, 21 agents sont mis à disposition de la CPS, sur les compétences voirie et aménagement urbain, pour un équivalent de 10.19 ETP, et sur la compétence assainissement, pour un équivalent de 1.15 ETP.

La somme de 473 178 € correspondant aux salaires et CLECT est refacturée au territoire.

La ville met également à disposition du CCAS 6 agents à temps complet, soit une masse salariale de 287 882 €, et 4 agents sont mis à disposition de la Caisse des écoles, dans le cadre du projet de réussite éducative, pour un montant de 207 974 €.

DONNEES DU BILAN SOCIAL :

En prenant en compte les effectifs **présents et rémunérés par référence à un indice, sur emploi permanent, au 31/10/2025** (*sont donc exclus les agents en remplacement/renfort, les assistantes maternelles, les collaborateurs de cabinet, les vacataires et intermittents, les emplois d'insertion, les agents non rémunérés (en détachement, en disponibilité, ...)*),

✓ Répartition par statut, filière et par sexe

Statuts		Femmes	Hommes	Total général
Contractuels sur emploi permanent				
	Filière administrative	20	11	31
	Filière animation	6	4	10
	Filière médico-sociale	10		10
	Filière Sociale	21		21
	Filière sportive	3	4	7
	Filière technique	30	19	49
	Sans filière	5		5
Total des Contractuels sur emploi permanent		95	38	133
Fonctionnaires				
	Filière administrative	100	19	119
	Filière animation	46	30	76
	Filière médico-sociale	30		30
	Filière Médico-Technique	1		1
	Filière Sécurité (Police Municipale)	5	5	10
	Filière Sociale	46	1	47
	Filière sportive	2	6	8
	Filière technique	79	86	165
Total des Fonctionnaires		309	147	456
Total général		404	185	589

✓ Répartition par catégories hiérarchiques

Libellé catégorie (actuel)	Femmes	Hommes	Total général
Catégorie A	38	14	52
Catégorie A+	2		2
Catégorie B	70	39	109
Catégorie C	294	132	426
Total général	404	185	589

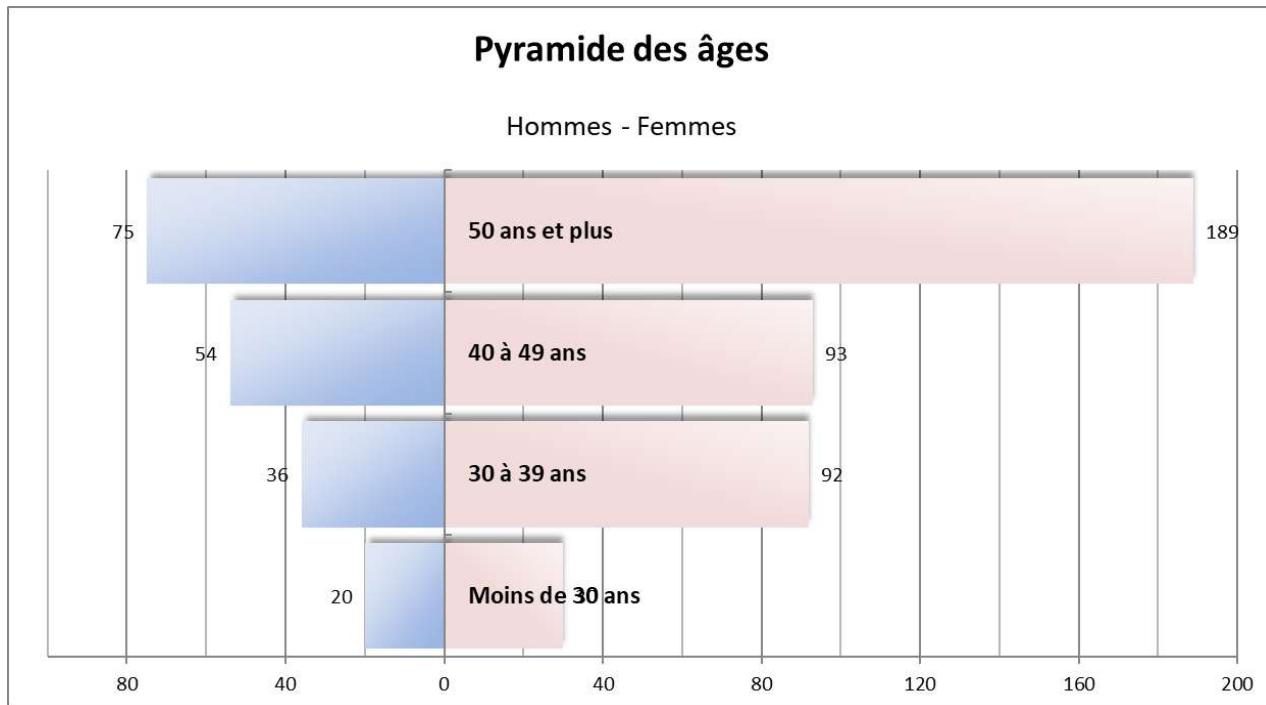
✓ Répartition par statut, catégorie et par sexe

Statuts	Femmes	Hommes	Total général
Contractuels sur emploi permanent			
Catégorie A	15	6	21
Catégorie A+	2		2
Catégorie B	18	14	32
Catégorie C	60	18	78
Total des Contractuels sur emploi permanent	95	38	133
Fonctionnaires			
Catégorie A	23	8	31
Catégorie B	52	25	77
Catégorie C	234	114	348
Total des Fonctionnaires	309	147	456
Total général	404	185	589

✓ Répartition par âges

Tranches d'âges	Femmes		Hommes		Total Nombre	Total Fréquence
	Nombre	Fréquence	Nombre	Fréquence		
Moins de 30 ans	30	7,43%	20	10,81%	50	8,49%
30 à 39 ans	92	22,77%	36	19,46%	128	21,73%
40 à 49 ans	93	23,02%	54	29,19%	147	24,96%
50 ans et plus	189	46,78%	75	40,54%	264	44,82%
Total général	404	100,00%	185	100,00%	589	100,00%

✓ **Pyramide des âges**



2. Les éléments de rémunération de l'année 2025

Au 1er novembre 2025, le traitement indiciaire représente environ 49,4 % du budget réalisé soit 11 554 496 € (*agents titulaires et contractuels indiciaux - ne sont pas pris en compte les assistantes maternelles, les vacataires et intermittents du spectacle*).

Les autres éléments de rémunération :

La nouvelle bonification indiciaire s'élève à 112 589 € (ne sont concernés que les agents titulaires), le supplément familial de traitement est de 216 685 € et la part consacrée au régime indemnitaire des agents équivaut à 2 062 402 € (9 % du budget réalisé au 1er novembre 2025).

468 927 € sont versés pour la prime de fin d'année de la collectivité conservée au titre des avantages acquis avant 1984, au sens de l'article 111 de la loi n°84-53. Cette prime étant versée en 2 fois, ce montant correspond à la 1ère partie de la prime qui a été versée fin mai la seconde partie sera versée fin novembre.

93 151 € ont été versés dans le cadre du Complément indemnitaire (CIA).

Les avantages en nature (logements et repas) s'élèvent à 78 782 €.

Cette année, les dépenses liées aux validations de service s'élèvent à 4 868 €, contre 2 354 € en 2024.

7 535 € ont été dépensés pour les frais de déplacement et formation contre 12 252 € en 2024, ce qui s'explique par le développement du distanciel.

S'agissant du coût global dédié à l'action sociale à destination de ses agents, la collectivité a dépensé 296 305 € en 2025 (soit environ 1% de la masse salariale des emplois permanents), répartis comme suit

- Remboursements de prestations sociales (centre de loisirs, enfant porteur d'un handicap) : 37 955 €
- Participation à la mutuelle et prévoyance : 128 539 €
- Assurance statutaire : 240 639 €

Par ailleurs, la ville verse 129 811 € au Comité National d'Action Social (CNAS) afin que les agents puissent bénéficier de l'ensemble des prestations proposées par cet organisme.

3. La durée effective du travail

Avec la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, les régimes dérogatoires aux 1607 heures ont été supprimés.

Dans le respect du dialogue social et de la négociation, la ville a mis en place les 1607 heures au 1er janvier 2023. Les agents annualisés travaillent 1600 heures plus 7 heures pour la journée de solidarité.

D'autre part, le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune des Ulis est fixé à 37 heures par semaine pour l'ensemble des agents inscrits dans un cycle hebdomadaire et à 39 heures par semaine pour les Directeurs, les collaborateurs de Cabinet et les membres de la Direction générale.

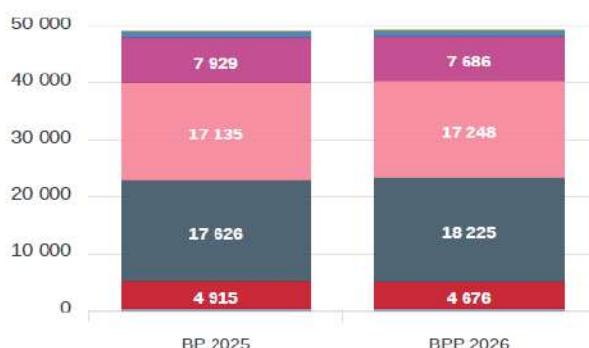
❖ Les recettes de fonctionnement

Malgré un contexte contraint et les incertitudes qui subsistent en ce qui concerne les mesures du PLF 2026, les recettes réelles de fonctionnement affichent une augmentation de 0,58 % par rapport à 2025.

Ci-dessous les éléments par chapitre comparant les postes de recettes entre 2025 et 2026 :

Recettes réelles de fonctionnement	2025	2026	% an
Atténuations de charges (R013)	420,0 k€	420,0 k€	0,00 %
Produits des services (R70)	4 915,2 k€	4 676,2 k€	-4,86 %
Impôts et taxes (R73)	34 760,9 k€	35 472,9 k€	2,05 %
Dotations et participations 350R74)	7 929,2 k€	7 686,4 k€	-3,06 %
Autres produits de gestion courante (R75)	1 188,2 k€	1 245,3 k€	4,80 %
Produits financiers (R76)	0,0 k€	0,2 k€	-
Produits exceptionnels (R77)	10,0 k€	5,0 k€	-50,00 %
Reprises sur amortissement, dotations et provisions (R78)	10,0 k€	14,0 k€	40,00 %
Autres recettes de fonctionnement	0,0 k€	0,0 k€	-
Recettes réelles de fonctionnement	49 233,6 k€	49 520,1 k€	0,58 %

— Recettes réelles en k€



— Recettes réelles en base 100



les Ulis

Terre de talents

Produits et services

Dotations et participations

Produits exceptionnels

Fiscalité directe (R731)

Autres produits

Autre recettes

Les produits de services et autres recettes domaniales

Les recettes relatives aux produits des services et du domaine enregistrent une baisse en 2026 de - 4,86 %.

Cette diminution s'explique par le transfert de la recette relevant de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité passant du chapitre 70 vers le chapitre 73 suite à la préconisation opérée par le comptable public. Cela représente un delta d'un peu plus de 300 000 €.

L'évolution des prestations scolaires et périscolaires en raison de la stabilité des effectifs reste à l'identique à l'année 2025 et il en est de même aussi pour les activités relevant des prestations culturelles et sportives.

Enfin, aucun impact sur les recettes concernant les différentes mises à disposition refacturées à l'agglomération qui sont similaires au budget précédent.

Les recettes fiscales

Les ressources fiscales qui restent à taux constant jusqu'à la fin du mandat affichent une estimation pour 2026 de 16 500 k€ contre 16 317 k€ en 2025. En effet, selon l'Insee, l'indice de revalorisation des bases des impositions locales est évalué à 1,7%. Cependant, notre prévision des impôts a été établie de manière prudente avec une revalorisation des bases de 1,5% pour ainsi se laisser une marge de manœuvre afin de faire face à des dépenses imprévues.

Cette revalorisation est calculée à partir de l'indice des prix à la consommation entre novembre N-1 et novembre N-2 selon l'inflation qui a été particulièrement forte ces dernières années.

Avec l'ensemble des incertitudes qui en découlent du PLF 2026, la prévision du produit fiscal a été établie avec un scénario prudent d'autant plus que les bases d'impositions fiscales ne seront diffusées par les services fiscaux qu'à partir du mois de mars 2026.

Les autres recettes fiscales indirectes

L'attribution de compensation qui relève des coûts des compétences transférées et qui varient en fonction des transferts opérés entre la ville et l'agglomération a vu son enveloppe valorisée d'un peu plus de 300 000 € suite à l'instauration de l'attribution d'investissement notamment dans le cadre du transfert de la voirie. L'enveloppe de l'attribution de compensation est reconduite à l'identique pour 2026 avec une recette estimée à 14 973 435 €.

La dotation de solidarité communautaire qui vise à réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes et qui est versée en fonction de certains critères (potentiel fiscal et potentiel financier) justifiant le versement de cette recette, reste stable en comparaison à 2025 avec une inscription d'un montant de 525 000 € au regard de l'estimation de l'agglomération.

En ce qui concerne le reste des recettes fiscales enregistrées au chapitre, les droits de mutation, qui ne sont pas forcément faciles à évaluer, ont été estimés légèrement à la baisse en raison de la diminution des déclarations d'intention d'aliéner (DIA). Quant à la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) pour laquelle la commune a mandaté un cabinet pour l'accompagner au recouvrement de ses recettes, elle affiche une inscription de 630 000 € regroupant des produits complémentaires de l'exercice 2025 et 2026. En effet, suite au recensement des supports et dispositifs publicitaires opéré par un géomètre, il en ressort que les recettes à percevoir auprès des redevables sont bien plus importantes que la prévision estimée sur les exercices antérieurs.

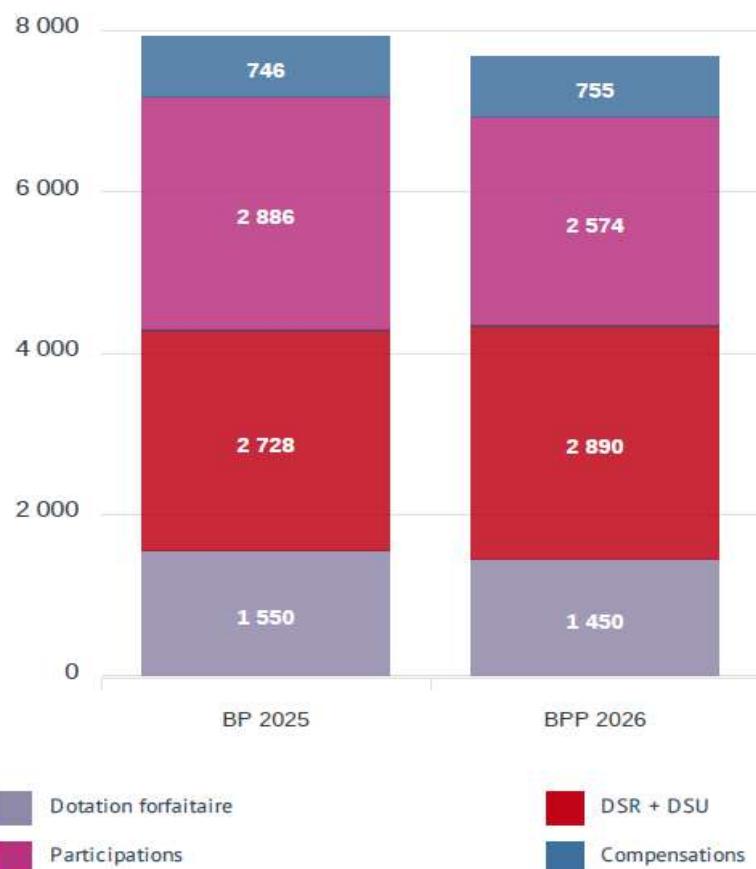
Les subventions, dotations et participations

Les subventions et dotations se composent de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et des compensations d'Etat sur les exonérations fiscales.

Après trois années hausses consécutives, conformément aux informations actuelles du PLF 2026, la DGF serait cette fois-ci gelée, avec une reconduction égale au niveau de 2025 soit 1 450 000 €.

En ce qui concerne les dotations de péréquation, le Gouvernement poursuit le renforcement de la solidarité avec une hausse de 290 M€ des dotations communales : 140 M€ pour la DSU et 150 M€ pour la DSR. Elles ont la même croissance que 2025. Il a été préconisé d'inscrire une recette prévisionnelle estimée à 2 890 000 € pour la DSU.

Dotations et participations en k€



Les participations versées par d'autres acteurs publics telles que le CAF pour l'ensemble des actions menées par les services et les projets pour l'organisation des accueils périscolaires, de l'enfance et de loisirs sont en diminution en raison des baisses des subventions allouées du Département qui ne participe plus au financement des différents projets municipaux ainsi qu'à la réorganisation des structures de la petite enfance (dépendant des recrutements et ce malgré la mise en place du forfait CAF) représentant une baisse des recettes CAF d'un peu plus de 300 000 €.



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

❖ Le programme des dépenses d'investissement

Malgré un contexte national compliqué lié à différents facteurs instaurant un climat instable, la commune entend respecter ses engagements et projette de continuer à réaliser un nombre de projets importants autour des différentes politiques publiques.

Le projet de budget primitif 2026 sera marqué par le maintien d'un niveau d'investissement élevé dans l'objectif de poursuivre les engagements de la Municipalité.

Le programme envisagé mettra l'accent sur la rénovation du patrimoine communal et la réalisation de nouveaux équipements en réponse à l'urgence climatique et aux problématiques énergétiques actuelles.

Le projet phare porte sur la rénovation des groupes scolaires au travers d'un plan global. Face aux évolutions sociétales, pédagogiques et environnementales, et dans la volonté affirmée de faire des Ulis un territoire éducatif innovant, cette rénovation vise à moderniser l'ensemble des écoles pour qu'elles soient plus inclusives, plus résilientes, mieux adaptées au numérique, favorisant la collaboration, et capables de répondre aux défis climatiques à venir.

La stratégie d'investissement de la Ville portera également sur le maintien en bon état de fonctionnement de l'ensemble du patrimoine communal, notamment à travers des opérations telles que les travaux de renforcement structurel de la piscine. Elle visera aussi à répondre aux besoins de la commune au regard des objectifs fixés dans le plan de sobriété énergétique, tout en engageant un effort soutenu de rattrapage de la dette grise, liée au fait que la plupart des équipements municipaux ont été construits simultanément et atteignent aujourd'hui leur phase de renouvellement. Cet effort est indispensable pour garantir la pérennité et la sécurité de l'ensemble du patrimoine communal.

Afin d'améliorer le cadre de vie des Ulissiennes et des Ulissiens, et de continuer à adapter la ville au changement climatique, la Ville entend renforcer la création d'espaces et d'équipements favorisant le développement de la biodiversité et des mobilités douces. Ces projets contribueront pleinement à la croissance de la Ville des Ulis, à son rayonnement, à son attractivité et à l'amélioration de la qualité de vie.

La ville souhaite enfin continuer la mise en œuvre de services publics modernes et de qualité à travers des programmes d'équipements numériques et le renouvellement des matériels et mobiliers. Ces investissements seront réalisés sur les équipements scolaires, culturels et sportifs, ainsi que sur les autres infrastructures de la ville. L'ensemble des dépenses réalisées s'inscrira dans une démarche de transition écologique, qu'il s'agisse des techniques d'achats déployées, des procédés mis en œuvre, des matériaux envisagés et autres, pour un développement durable et responsable de la ville des Ulis.

Pour récapituler les projets retenus dans le cadre du PPI 2026 pour l'ensemble des thématiques politiques, les principaux programmes d'investissement inscrits sont les suivants :

- ❖ Travaux de rénovation thermique du groupe scolaire la Dimancherie pour une enveloppe globale de 3 000 000 €, et 500 000 € pour la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage du prochain groupe scolaire,
- ❖ Travaux de renforcement structurel, d'étanchéité et de la menuiserie extérieure incluant la prestation l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la piscine pour un montant de 800 000 €,
- ❖ Acquisition de divers matériels et logiciels dans le cadre de la sécurisation des données informatiques pour un montant de 700 000 €,
- ❖ Création de cour végétalisée au groupe scolaire du Bosquet pour un montant total de 450 000 €,
- ❖ Réfection et rénovation thermique des toitures pyramidales de l'élementaire de Courdimanche pour un montant total de 450 000 €,
- ❖ Travaux de reprise du mur végétalisé à la piscine estimés à 300 000 €,

- ❖ Construction d'un local déchet au marché couvert pour un montant de 250 000 €,
- ❖ Poursuite au travers d'études de la rénovation du Centre Commercial Les Boutiques – La Parisienne de Courdimanche pour un montant de 100 000 €,
- ❖ Travaux d'aménagement du parking au stade Salinier pour un montant de 100 000 €,

❖ Le financement des projets d'investissement

La ville a systématiquement inscrit sa stratégie d'investissement dans le cadre de la recherche du plus haut niveau de cofinancements, notamment par le biais du développement de partenariats pour le financement des grands projets.

Cette stratégie, menée en concertation et en articulation avec la Communauté d'Agglomération de Paris Saclay, s'inscrit dans un pacte financier et fiscal de solidarité avec un soutien accru de l'agglomération pour le financement des projets d'investissement portés par la commune.

L'enveloppe de fonds de concours valorisant la politique de la Ville attribuée à la commune est estimée à 2 M€ et celle du soutien à l'investissement communal (SIC) pour les années 2023-2028 à 1 M€.

Dans le cadre des différents projets d'investissement 2026, la commune continuera son travail de recherche de subventions en anticipant les divers dispositifs et financements mobilisables à l'ensemble des organismes financeurs en adéquation avec le programme d'investissement défini à savoir :

- Le Contrat Départemental « Terre d'Avenir » pour lequel il conviendra de définir les opérations d'investissement à intégrer (1 à 4) pour un montant total de 1 511 450 € avec un maximum de 50% de financement pour une durée de 4 ans,
- L'appel à projet de la DSIL 2026 qui cible principalement les opérations répondant à la thématique relative à la rénovation thermique, transition énergétique et rénovation des bâtiments scolaires,
- Le fonds vert destiné à financer des projets dans les domaines de performance environnementale, adaptation au changement climatique et amélioration du cadre de vie,
- Le dispositif Actee Chêne qui soutient les collectivités pour les travaux et projets relatifs à la rénovation énergétique des bâtiments.

Outre les divers dispositifs de financement mentionnés ci-dessus, les investissements seront également financés par les fonds propres de la section d'investissement (taxe d'aménagement évaluée à 100 000 € et FCTVA estimé à 973 000 €) et par l'épargne dégagée par la section de fonctionnement et un emprunt d'équilibre d'un montant de 7 000 000 €.

Pour information, ce tableau ci-dessous présente les engagements pluriannuels en recette d'investissement :

Type de recettes	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Autofinancement	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 600 000	1 600 000
FCTVA	700 000	750 000	750 000	750 000	985 000	800 000
Emprunt	6 000 000	6 000 000	6 500 000	6 500 000	7 000 000	6 000 000
Epargne	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Subvention	2 211 000	2 002 412	2 042 017	2 000 000	800 000	1 000 000
Valorisation patrimoine (Cessions etc..)		587 000				
Autres (TAM etc..)	250 000	250 000	250 000	1 400 000	250 000	250 000
	11 561 000	11 989 412	11 942 017	13 050 000	11 635 000	10 650 000

Total recettes investissement / mandat **70 827 429**

les  Dépenses PPI	8 654 692	10 012 061	10 210 083	10 396 560	9 349 419	8 702 500
Autres dépenses (rbst capital etc..)	1 652 879	1 491 799	1 600 000	1 321 789	1 323 389	1 280 000
Entretien bat public	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Sous total	11 307 571	12 503 860	12 810 083	12 718 349	11 672 808	10 982 500

Total dépenses investissement / mandat **71 995 171**



LA GESTION DE LA DETTE

LA GESTION DE LA DETTE

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette de la commune s'élèverait à 9 725 213 €.

L'encours de dette de la Collectivité diminue ces dernières années, celle-ci se désendette progressivement. Cette tendance devrait se poursuivre ces prochaines années si aucun nouvel emprunt n'est souscrit.

Par ailleurs, si celle-ci décide de contracter de nouveaux emprunts ces prochaines années, cela fera évoluer à la hausse cet encours de dette. La Collectivité devra alors veiller à dégager suffisamment d'épargne sur sa section de fonctionnement afin de pouvoir sereinement le rembourser.

Synthèse

En date du 31/12/2025

	Nombre de financements	13	9 725 213€
	Durée de vie résiduelle	12 ans et 8 mois	CRD
	Durée de vie résiduelle moyenne	9 ans et 6 mois	(au 31/12/2025)
	Taux fixe (part de l'encours)	40%	2,68%
	Taux variable (part de l'encours)	60%	Taux d'intérêt moyen
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	(30E/360, exercice 2025)
	Capital	1 270 K€	1 564 872€
	Intérêts	295 K€	Annuité
	ICNE au 31/12/2025	51 K€	(due sur l'exercice 2025)
	€STR	1,93% ↘ (2,90% au 01/01/2025)	2,32%
	Taux fixe 10 ans	2,26% ↘ (2,16% au 01/01/2025)	Taux fixe 15 ans
	Taux fixe 20 ans	2,33% ↘ (2,10% au 01/01/2025)	↗ (2,14% au 01/01/2025)

REPARTITION PAR RISQUE

Indexation	CRD	Poids	Nombre	Taux moyen - (ex/360)	Intérêts de l'exercice	Durée résiduelle	CRD au 31/12/2025
Fixe	3 890 218,26€	40,00%	6	2,20%	97 447,45€	12 ans 8 mois et 1 jour	3 890 218,26€
Variable	5 834 994,41€	60,00%	7	3,01%	197 556,55€	11 ans 6 mois et 1 jour	5 834 994,41€

REPARTITION PAR PRETEUR

Banque		Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Société de Financement Local		7 071 266,33€	5	72,71%
Caisse d'Epargne Ile de France		1 642 857,18€	2	16,89%
Crédit Agricole de Paris et d'Ile-de-France		733 333,32€	1	7,54%
Caisse des Dépôts et Consignations		269 978,08€	4	2,78%
Caisse d'Allocations Familiales		7 777,76€	1	0,08%

PROFIL D'EXTINCTION

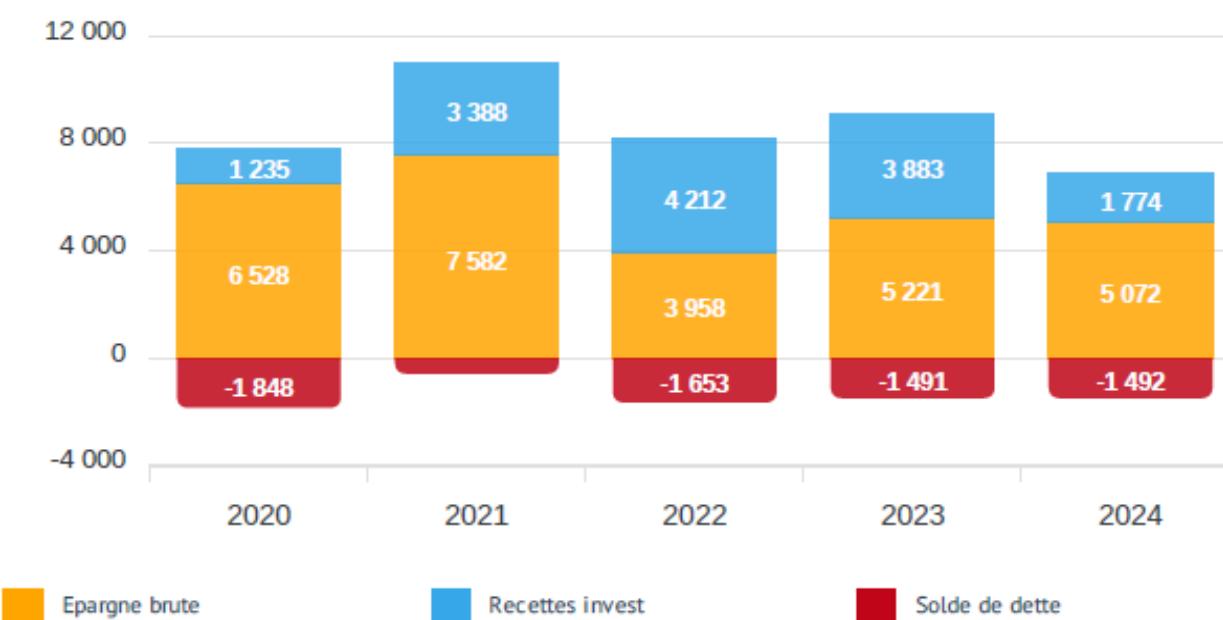
Date	Capital restant dû	Evolution (%)	Evolution
31/12/2024	10 995 080,69€		
31/12/2025	9 725 212,67€	-11,55%	-1 269 868,02€
31/12/2026	8 446 661,80€	-23,18%	-2 548 418,89€
31/12/2027	7 163 891,92€	-34,84%	-3 831 188,77€
31/12/2028	6 030 724,38€	-45,15%	-4 964 356,31€
31/12/2029	5 237 720,27€	-52,36%	-5 757 360,42€
31/12/2030	4 442 642,08€	-59,59%	-6 552 438,61€
31/12/2031	3 645 473,17€	-66,84%	-7 349 607,52€
31/12/2032	2 703 339,59€	-75,41%	-8 291 741,10€
31/12/2033	2 069 795,99€	-81,18%	-8 925 284,70€
31/12/2034	1 509 110,97€	-86,27%	-9 485 969,72€
31/12/2035	946 267,38€	-91,39%	-10 048 813,31€
31/12/2036	381 247,90€	-96,53%	-10 613 832,79€

Les épargnes

Soldes d'épargne



Mode de financement



La solvabilité de la commune

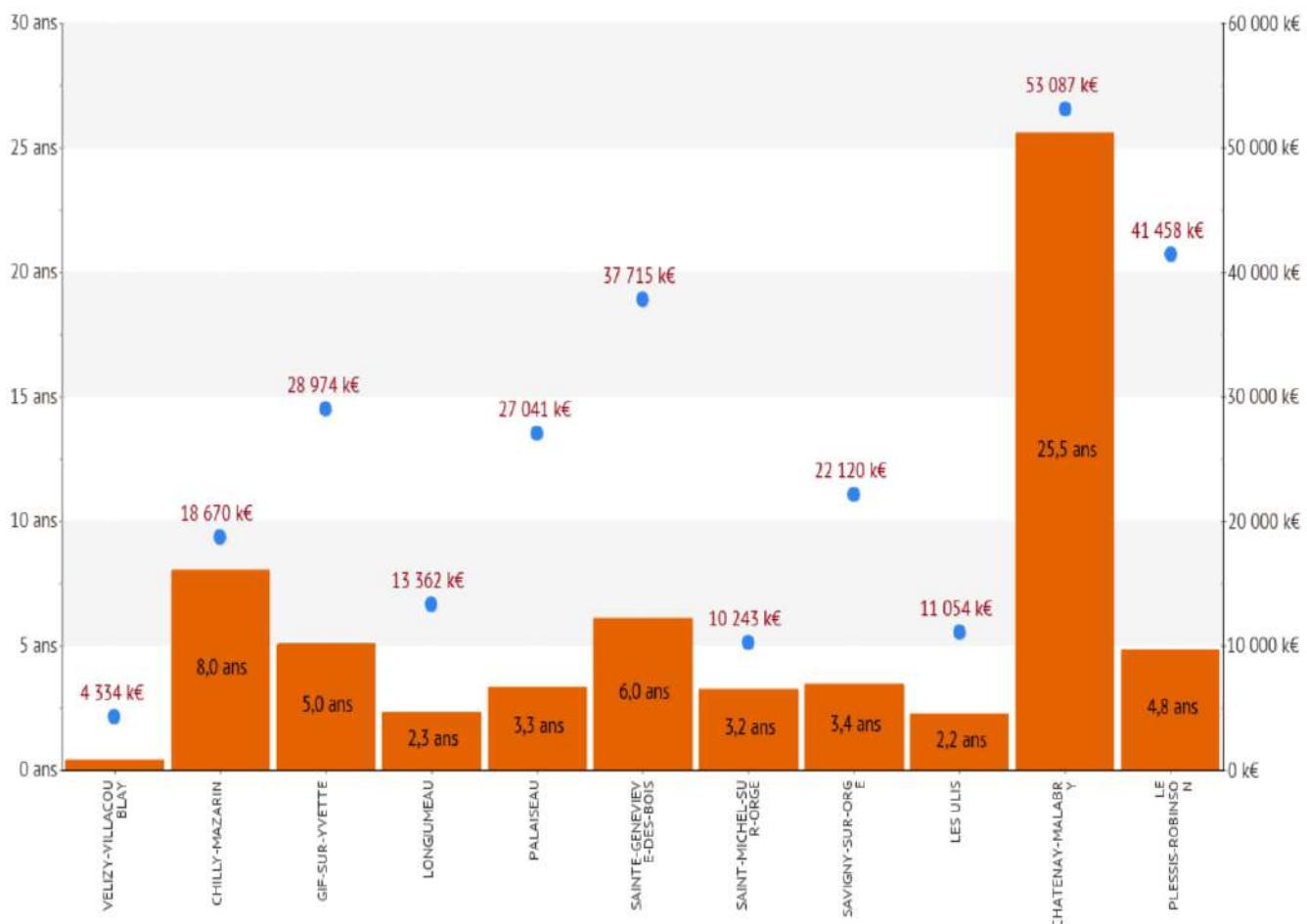
La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la communauté à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite de nouveaux travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la communauté, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour rappel, la capacité de désendettement de la commune est largement en dessous du seuil d'alerte (entre 10 et 12 ans), avec un seuil légèrement au-dessus de 2 ans.

Capacité de désendettement des communes de strate 20 000 – 50 000 habitants

Dette en capital au 31 décembre 2024 (CA)



Conclusion

À l'heure où se prépare le dernier exercice budgétaire de ce mandat, la Ville aborde l'année 2026 avec lucidité et détermination. Lucidité, parce que chacun mesure les incertitudes d'un contexte économique et politique fragilisé. Détermination, parce que la commune a démontré, au fil des années qu'une gestion saine pouvait aller de pair avec une ambition forte pour ses habitants.

La commune conserve des ratios financiers satisfaisants grâce à une maîtrise de la dette et une rationalisation de ses dépenses de fonctionnement. Cette performance illustre un principe simple : la municipalité a fait le choix du sérieux budgétaire sans jamais renoncer à l'ambition d'un service public de qualité. Cette cohérence entre gestion financière et engagement pour le bien commun constitue le socle de notre trajectoire.

L'année 2026 prolongera cette ligne de conduite. Dans un environnement budgétaire incertain, la municipalité confirme la stabilité fiscale et la continuité des politiques publiques. Chaque euro investi doit renforcer le sens collectif : éducation, culture, sport, solidarité et vie associative. Autant de piliers qui font d'une ville un lieu où l'émancipation et le lien social se déplient pleinement.

C'est dans cet esprit que se poursuivront les projets structurants, notamment la rénovation des groupes scolaires, des bâtiments publics, la végétalisation des cours d'écoles ou l'adaptation de la ville au changement climatique. Inscrits dans une programmation pluriannuelle, ces investissements nécessitent une planification adaptée pour garantir leur faisabilité et leur soutenabilité financière. Aussi, ils tiennent compte de la dette grise, issue de l'histoire de la commune, qui nécessite une attention particulière pour maintenir nos infrastructures dans la durée tout en poursuivant l'amélioration du cadre de vie

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 s'inscrit dans une logique de continuité et de consolidation des priorités définies au cours de ce mandat. Il prépare également l'avenir : en laissant des marges de manœuvre solides permettant à chacune et chacun de continuer à bénéficier d'un environnement propice à la croissance personnelle et collective, tout en assurant que la ville pourra poursuivre son développement et accueillir les initiatives qui façoneront son avenir.
